



Association Défense Terroir & Patrimoine
De la Bretagne Romantique
16, Le Breil Caulnette
35720 PLEUGUENEUC

Lezennes, vendredi 16 décembre 2016

LRAR n° **1A 126 631 59 76 6**
ref PLEU-Asso-121616

Objet : projet de parc éolien des Landes de Lauvais – courriers Association Défense Terroir & Patrimoine De la Bretagne Romantique, du 19/10/2016 et du 11/12/2016

Monsieur Clerc,

KDE Energy France a déposé en Préfecture, le 21 décembre 2015, une première demande d'autorisation unique au nom de Quadran pour le projet de parc éolien des Landes de Lauvais sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc.

Le 24 mars 2016, le Ministère de la Défense (Direction de la Circulation Aérienne Militaire - DIRCAM) a émis un avis défavorable en raison de son **projet de radar de défense Dinard-Pleurtuit**. En effet, l'implantation telle que proposée dans le premier projet des Landes de Lauvais, ne respectait pas les critères d'acceptabilité de la Défense au regard de ce radar, qui n'est pourtant pas installé à ce jour. Le projet a donc été rejeté par le Préfet le 11 avril 2016. Afin de respecter les critères fixés par la DIRCAM, nous avons travaillé une nouvelle implantation en déplaçant l'éolienne n°2 située à Meillac et en la rapprochant de l'éolienne n°1.

Par ailleurs nous avons naturellement pris en considération les remarques et demandes de compléments formulées dans le cadre de la demande initiale par l'Architecte des Bâtiments de France le 11 mars 2016, pour déposer une deuxième demande d'autorisation unique, toujours au nom de Quadran, le 7 décembre 2016. Nous en attendons désormais la recevabilité.

Vous écrivez dans votre courrier que « *les membres de l'association regrettent qu'un certain nombre de sujets aient été traités de manière incomplète – voire non traités – de manière volontaire ou pas* ». Or pour développer, construire et exploiter un parc éolien, l'ensemble des études - comme vous avez pu le constater dans le cadre de la première demande d'autorisation unique - fait l'objet de consultations de nombreuses administrations et organismes compétents qui instruisent les dossiers et analysent les méthodologies employées sur plusieurs thématiques : acoustique, écologie, paysage, urbanisme. J'ajoute que les éoliennes étant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une étude de dangers est également nécessaire pour obtenir une autorisation.



Ce sont donc les services de l'Etat qui déterminent la complétude des éléments apportés et leur recevabilité, de même qu'ils fixent la durée de l'enquête publique préalable à l'instruction de telle sorte que l'ensemble des éléments puissent être examinés. Nous veillons à respecter scrupuleusement les contraintes réglementaires établies dans le cadre du développement du projet et de l'instruction du dossier d'autorisation.

En outre, afin d'expliquer le travail de développement au plus grand nombre, le projet sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc a fait l'objet de plusieurs communications :

- Présentation du projet par KDE Energy France au Conseil municipal de Meillac le **22 mai 2015**. Réunion pendant laquelle du public était présent ;
- Mise à disposition de bulletins d'information en **juillet et septembre 2015** ;
- Permanences d'informations organisées par KDE Energy France les **25 et 26 septembre 2015** à Meillac et Pleugueneuc, et mise à disposition d'un registre ;
- Présentation du projet par KDE Energy France au Conseil municipal de Pleugueneuc le **5 novembre 2015**. Réunion pendant laquelle du public était présent ;
- Réunion du Conseil municipal de Meillac avec le projet des Landes de Lauvais à l'ordre du jour, le **13 novembre 2015** ;
- Présence de KDE Energy France à la réunion publique de votre association du **15 décembre 2015**.

De leur côté, les communes de Meillac et de Pleugueneuc ont également tenu régulièrement informée la population au moyen de leurs bulletins respectifs. J'ajoute enfin qu'une Zone de Développement Eolien a été accordée en janvier 2012 sur le territoire de la Bretagne Romantique, et notamment à Meillac et Pleugueneuc.

Depuis 2008, début du démarrage de notre travail sur le territoire, les sujets traités dans le cadre de la filière éolienne et du projet développé sur la Bretagne Romantique sont donc particulièrement nombreux et connus. Cependant nous tenons à poursuivre notre travail de développement dans un souci de concertation et d'acceptabilité. C'est pourquoi nous continuerons à vous tenir informé de son évolution.

Vous souhaitant bonne réception je vous prie de recevoir, Monsieur Clerc, nos respectueuses salutations.

Olivier COZE
KDE Energy France
Responsable de Développement
Grand Ouest
Mob. : 06 98 58 20 07
E-mail : o.coze@kde-energy.fr